

Lutter contre le blanchiment et le financement du terrorisme

RS6845 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	313
Formacode(s)	41050, 41077, 41091
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	31/10/2024
Date d'échéance	31/10/2029

Certificateur(s)

ECOLE SUPERIEURE DE LA BANQUE · SIRET : 88087198300230

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Conçue et distribuée par L'École supérieure de la banque, la certification LCB-FT dans le secteur financier est un outil de mesure des compétences des collaborateurs spécialisés dans le domaine de la Lutte Contre le Blanchiment des capitaux et le Financement du Terrorisme du secteur financier.

Cette certification n'est pas seulement un gage de compétence ; elle est une nécessité face à l'évolution constante des cadres réglementaires et des technologies de blanchiment.

La certification LCB-FT - Lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme est spécialement conçue pour un large spectre de professionnels du secteur financier, visant à renforcer leurs compétences essentielles dans la détection, la prévention et la gestion des risques associés au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme. Cette certification est particulièrement pertinente pour :

Les professionnels des banques de détail : Employés et cadres impliqués dans la gestion quotidienne des comptes clients et dans la mise en œuvre des politiques de vigilance clientèle.

Les acteurs des banques de financement et d'investissement : Spécialistes en charge des opérations de grande envergure et complexes.

Les membres des institutions financières non-bancaires : Incluant entre autres les assurances, aux gestionnaires de fonds, aux institutions de monnaie électronique, et aux plateformes de cryptomonnaies, reconnaissant la nécessité d'une vigilance accumulée face aux risques émergents de LCB-FT.

Les collaborateurs de la sécurité financière et de la cybersécurité : Ceux en charge de la supervision ou de l'application des dispositifs de LCB-FT, y compris les responsables de la conformité, les auditeurs internes et les officiers de contrôle.

Les professionnels des technologies financières (FinTech) et des nouvelles plateformes de paiement : Avec l'évolution rapide du secteur financier, les professionnels travaillant dans les technologies financières et les solutions de paiement innovantes doivent comprendre les implications de LCB-FT pour rester en conformité et protéger leurs opérations.

Les consultants en conformité et en réglementation : Spécialistes au sein de cabinets ou sociétés privées devant intervenir auprès de clients dans des contextes LCB-FT.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Etablir des procédures opérationnelles au moyen d'outil de pilotage pour prévenir le risque de blanchiment et de financement du terrorisme au sein de l'établissement

Concevoir une classification des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme au moyen d'indicateurs afin d'évaluer les différents niveaux de risques

Elaborer un dispositif de contrôle interne, de conformité en l'adaptant aux domaines d'activités pour permettre d'évaluer la robustesse des processus de LCB-FT dans les activités de l'établissement

Etablir un plan de formation en se rapportant à la cartographie des risques et aux exigences réglementaires afin que les collaborateurs soient formés à la prévention des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme pouvant être rencontrés dans leur activités

Accomplir à l'entrée en relation d'affaires des postures de vigilance en effectuant le KYC (Know Your Customer) pour évaluer le risque LCB-FT du client.

Effectuer un suivi de la relation d'affaires adaptée à l'évolution du risque client en cohérence avec la cartographie des risques pour analyser l'évolution de son profil et détecter des opérations atypiques.

Identifier les caractéristiques d'une opération demandant un examen renforcé du dossier au vu des éléments collectés pour prévenir le risque de blanchiment et de financement du terrorisme et effectuer la déclaration de soupçon le cas échéant

Rédiger un état des lieux sur des éventuels risques de blanchiment et de financement du terrorisme sur des dossiers clients de manière synthétique en suivant les règles de rédaction spécifique afin de permettre aux organes de direction de prendre une décision de poursuite ou non de la relation d'affaires.

Réaliser un dispositif de contrôle permanent en s'adaptant aux normes et procédures réglementaires pour détecter les opérations impliquant un pays sensible en matière de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme, un pays placé sous embargo ou une personne morale et /ou physique visée par une mesure de gel et d'interdiction de mise à disposition ou d'utilisation des fonds et ressources économiques

Exploiter les résultats des contrôles permanent au moyen d'un reporting des incidents pour établir un plan d'actions en cas d'insuffisance ou de dysfonctionnements du dispositif LCB-FT

Contrôler les conditions de correspondance bancaire, de tierce introduction et d'externalisation des activités de LCB-FT en cartographiant les risques pour vérifier le bon respect de la réglementation LCB-FT et des recommandations internationales

Etablir des reportings à destination des comités internes à l'établissement (comité des risques, comité de direction) au moyen de divers contrôles (en se rapportant à la cartographie des risques) pour leur permettre d'avoir une situation exhaustive de la maîtrise des risques LCB-FT au sein de l'établissement

Etablir des rapports obligatoires à destination des autorités externes à l'établissement en rendant compte de la situation du dispositif afin d'évaluer l'adéquation des activités de la banque et la maîtrise des risques LCB-FT

Coopérer avec les autorités de régulation et de supervision et autres autorités en répondant aux besoins des différentes autorités afin de faciliter les échanges et de répondre aux obligations liées à la LCB-FT

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Article 46 de la directive européenne du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux

Article R561-38-1 du Code monétaire et financier

Article L.561-34 du Code Monétaire et Financier

Article 39 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Minimum 2 ans d'expérience dans le secteur financier ou dans la cybersécurité

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le Responsable du pôle Certification ou son représentant

Le Directeur des réseaux ou son représentant désigné

2 professionnels externes à l'ES Banque

Base légale

Date de décision	31/10/2024
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	31/10/2029
Date de dernière délivrance possible	29/04/2030

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RS5520

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.esbanque.fr/formations/formation-en-ligne/certification-expert-operationnel-lcb-ft>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6845/>

Où se former

Formations référencées	1
Organismes	1
Régions couvertes	0
Prix indicatif	1 500 €

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	43
Parcours menés à terme	2
Taux d'achèvement	5 %
Période	06/2025 – 06/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	95
Montant total engagé	144 450 €
Coût moyen par dossier	1 521 €
Durée moyenne	32 h
Période	05/2025 – 08/2026
France compétences	89 %
Reste à charge titulaire	9 %

Entreprise	1 %
-------------------	------------

France Travail	0 %
-----------------------	------------

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.